



N° 672 /2021/MEMPPC/CAB/PRMP

Lomé, le 14 JUIL 2021

Le Ministre

A

Monsieur le Président Directeur Général
du cabinet Sakana Consultants SAS

LOME

Réf : AMI N°004-21/MEMPPC/CAB/PRMP/DPA DU 02 MARS 2021

Objet : Notification des résultats de l'évaluation des manifestations d'intérêt relatives au recrutement d'un cabinet d'étude pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'installation des dispositifs de concentration des poissons (DCP) dans les eaux maritimes togolaises

Monsieur le Président Directeur Général,

Faisant suite au processus d'évaluation des manifestations d'intérêt du marché cité en objet et après avis de non objection de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) sur le rapport d'évaluation par **lettre N°1899/MEF/DNCMP/DDCI&DRMP du 09 juillet 2021,**

J'ai l'honneur de vous communiquer les résultats de l'évaluation.

Veillez agréer, **Monsieur le Président Directeur Général,** l'assurance de ma considération distinguée.




Kokou Edem TENGUE

PJ : Procès-verbal d'évaluation du marché

PROCES-VERBAL D'EVALUATION

AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME, DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION
COTIERE

PROJET D'INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION
DES POISSONS (DCP) DANS LES EAUX MARITIMES TOGOLAISES

REFERENCE DE LA
PROCEDURE :
AMI N°004-21/MEMPPC/CAB/PRMP/DPA DU 02 MARS
2021

Lomé, le 30 juin 2021

DATE DE PUBLICATION
12 ; 16 ; 18 mars 2021 et 22 avril
2021

OBJET DE LA PROCEDURE : Recrutement d'un cabinet d'étude pour la
réalisation d'une étude de faisabilité sur l'installation des dispositifs de
concentration des poissons (DCP) dans les eaux maritimes togolaises

Nombre de manifestations d'intérêt reçues : Un (01)

CONSULTANTS AYANT MANIFESTE LEURS INTERETS

CONSULTANTS	ADRESSE
SAKANA Consultants	39 boulevard Commandant Mouchotte, 29 200 Brest-France Tel : +33 220 068 138

SCORES TECHNIQUES OBTENUS ET CLASSEMENT DES CONSULTANTS APRES EVALUATION DES
MANIFESTATIONS D'INTERET

CONSULTANT	SCORE TECHNIQUE OBTENU	CLASSEMENT
SAKANA Consultants	93,40 points sur 100	1er

CONSULTANTS RETENUS APRES EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Conformément aux exigences de l'AMI, seul, le cabinet SAKANA Consultants SAS est qualifié pour l'étape de la
Demande de Propositions (DP). Il sera à cet effet invité à soumettre ses propositions technique et financière.

ATTRIBUTION DU MARCHE

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE	NA
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE	NA
PART DU MARCHE SOUMISE A LA SOUS TRAITANCE : Sans objet	
PRISE EN COMPTE DE VARIANTES : Sans objet	
PROCEDURE DEROGATOIRE (MOTIFS LE CAS ECHEANT) : Sans objet	

